

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00038

Numéro SIREN : 348 969 528

Nom ou dénomination : 1 + 1 PRODUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 38061

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 342 352	1 342 352				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	51 551	51 551				
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours					14 000	7,26
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 393 904	1 393 904			14 000	7,26
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	24 682		24 682	18,84	34 016	17,65
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	3 015		3 015	2,30	521	0,27
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	260		260	0,20	265	0,14
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	103 030		103 030	78,66	143 913	74,68
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	130 987		130 987	100,00	178 715	92,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 524 891	1 393 904	130 987	100,00	192 715	100,00

PASSIFExercice clos le
31/12/2022
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2021
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 30 490)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exerciceSubventions d'investissement
Provisions réglementées

30 490 23,28 30 490 15,82

3 490 2,66 3 490 1,81

74 148 56,61 92 699 48,10

-15 053 -11,48 13 449 6,98

-0 0,00 -0 0,00

TOTAL(I) 93 074 71,06 140 127 72,71Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées**TOTAL(II)****Provisions pour risques et charges**Provisions pour risques
Provisions pour charges**TOTAL (III)****Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

1 560 1,19 1 590 0,83

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

6 236 4,76 12 050 6,25

9 438 7,21 15 126 7,85

165 0,13 204 0,11

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

20 514 15,66 23 618 12,26

TOTAL(IV)

37 913 28,94 52 588 27,29

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

130 987 100,00 192 715 100,00

COMPTÉ DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises					8 200	4,89	-8 200	-100,00
Production vendue biens	31 886		31 886	23,43	51 623	30,81	-19 737	-38,22
Production vendue services	104 200		104 200	76,57	107 736	64,30	-3 536	-3,27
Chiffres d'Affaires Nets	136 086		136 086	100,00	167 559	100,00	-31 473	-18,77
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					900	0,54	-900	-100,00
Autres produits			2	0,00			2	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	136 088		136 088	100,00	168 459	100,54	-32 371	-19,21
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			86 311	63,42	79 780	47,61	6 531	8,19
Impôts, taxes et versements assimilés			444	0,33	1 264	0,75	-820	-64,86
Salaires et traitements			28 047	20,61	39 432	23,53	-11 385	-28,86
Charges sociales			12 337	9,07	19 369	11,56	-7 032	-36,30
Dotations aux amortissements sur immobilisations					154	0,09	-154	-100,00
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			10 000	7,35	15 000	8,95	-5 000	-33,32
Total des charges d'exploitation (II)	137 140		137 140	100,77	154 999	92,50	-17 859	-11,51
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 052		-1 052	-0,76	13 460	8,03	-14 512	-107,81
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-1 052		-1 052	-0,76	13 460	8,03	-14 512	-107,81

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 0,00	4 0,00	2	50,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	6 0,00	4 0,00	2	50,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 007 10,29	15 0,01	13 992	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	14 007 10,29	15 0,01	13 992	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-14 001 -10,28	-11 -0,00	-13 990	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	136 094 100,01	168 463 100,54	-32 369	-19,20
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	151 147 111,07	155 014 92,51	-3 867	-2,48
RÉSULTAT NET	-15 053 -11,05	13 449 8,03	-28 502	-211,92
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1+1 PRODUCTION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.489,80 €
Siège Social : 32 Boulevard de Strasbourg 75010 Paris
348 969 528 R.C.S. Paris
(ci-après la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 8 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 8 avril,
A 10 heures,

Les associés de la société 1+1 PRODUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 30.489,80 euros, divisé en 400 parts égales de 76,2245 € chacune, se sont réunis à Paris en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance par lettre recommandée adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Ghislaine Gineste (ci-après la « **Présidente** »)

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement 132 parts, la Présidente constate que sont représentées 400 des 400 parts sociales composant le capital social.

L'Assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies et les récépissés postaux des lettres recommandées adressées aux associés ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- les documents comptables, le bilan et l'inventaire au 31 décembre 2022.

Puis la Présidente déclare que le texte des résolutions présentées ainsi que les documents comptables visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition au siège social depuis ce moment.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes ;
- affectation et répartition du résultat ;
- quitus de la gérance ;
- questions diverses ;
- pouvoir à donner en vue des formalités légales.



La Présidente déclare ensuite la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes annuels de cet exercice, lesquels font apparaître une perte de 15 053 €.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de son mandat pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat, soit – 15 053 € au compte Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le gérant pour l'année 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie du procès-verbal qui sera établi à l'issue de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce par-dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le gérant.



Monsieur Hubert MARCHE
Gérant

1+1 PRODUCTION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.489,80 €
Siège Social : 32 Boulevard de Strasbourg 75010 Paris
348 969 528 R.C.S. Paris
(ci-après la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 8 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 8 avril,
A 10 heures,

Les associés de la société 1+1 PRODUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 30.489,80 euros, divisé en 400 parts égales de 76,2245 € chacune, se sont réunis à Paris en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance par lettre recommandée adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Ghislaine Gineste (ci-après la « **Présidente** »)

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement 132 parts, la Présidente constate que sont représentées 400 des 400 parts sociales composant le capital social.

L'Assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies et les récépissés postaux des lettres recommandées adressées aux associés ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- les documents comptables, le bilan et l'inventaire au 31 décembre 2022.

Puis la Présidente déclare que le texte des résolutions présentées ainsi que les documents comptables visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition au siège social depuis ce moment.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes ;
- affectation et répartition du résultat ;
- quitus de la gérance ;
- questions diverses ;
- pouvoir à donner en vue des formalités légales.



La Présidente déclare ensuite la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes annuels de cet exercice, lesquels font apparaître une perte de 15 053 €.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de son mandat pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat, soit – 15 053 € au compte Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le gérant pour l'année 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie du procès-verbal qui sera établi à l'issue de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce par-dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le gérant.



Monsieur Hubert MARCHE
Gérant

1+1 PRODUCTION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.489,80 €
Siège Social : 32 Boulevard de Strasbourg 75010 Paris
348 969 528 R.C.S. Paris
(ci-après la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 8 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 8 avril,
A 10 heures,

Les associés de la société 1+1 PRODUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 30.489,80 euros, divisé en 400 parts égales de 76,2245 € chacune, se sont réunis à Paris en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance par lettre recommandée adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Ghislaine Gineste (ci-après la « **Présidente** »)

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement 132 parts, la Présidente constate que sont représentées 400 des 400 parts sociales composant le capital social.

L'Assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies et les récépissés postaux des lettres recommandées adressées aux associés ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- les documents comptables, le bilan et l'inventaire au 31 décembre 2022.

Puis la Présidente déclare que le texte des résolutions présentées ainsi que les documents comptables visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition au siège social depuis ce moment.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes ;
- affectation et répartition du résultat ;
- quitus de la gérance ;
- questions diverses ;
- pouvoir à donner en vue des formalités légales.



La Présidente déclare ensuite la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes annuels de cet exercice, lesquels font apparaître une perte de 15 053 €.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de son mandat pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat, soit – 15 053 € au compte Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le gérant pour l'année 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie du procès-verbal qui sera établi à l'issue de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce par-dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le gérant.



Monsieur Hubert MARCHE
Gérant